Chapitre 5 : Quel est le rôle des associations ?

1. **Quelles sont les finalités des associations ?**
2. **Une finalité non lucrative**

L’association est un groupement volontaire de deux ou plusieurs personnes s’unissant autour d’un projet commun avec une finalité non lucrative. Pour être une association, le groupe doit réunir quatre caractéristiques :

– l’accord de volonté entre les membres de l’association (liberté d’adhérer au contrat) ;

– la pluralité des membres (l’association est un groupement de deux ou plusieurs personnes);

– la permanence (l’association a une action durable et se distingue ainsi de la simple réunion) ;

– le but non lucratif (le but n’est pas de partager des bénéfices).

La loi du 1er juillet 1901 a permis la libre création des associations et a organisé leur fonctionnement.

1. **La prestation de services non marchands privés ou publics**

L’objet de l’association définit le cadre d’intervention de l’association : il s’agit du projet commun de l’association ou des activités qu’elle réalise. L’objet de l’association est laissé au libre choix de ses membres fondateurs. L’association peut donc remplir des rôles très variés.

On distingue quatre grands rôles :

– le partage d’un loisir entre les membres (association sportive, association de joueurs d’échecs…) ;

– la défense des intérêts des membres (association de locataires, association de parents d’élèves…) ;

– le rôle caritatif et humanitaire : en venant en aide aux autres à l’échelle d’un quartier (cours de rattrapage scolaire), d’une ville (distribution de nourriture comme Les Restos du Cœur), d’un pays ou du monde (associations d’aide médicale comme Médecins du Monde) ;

– l’expression, la diffusion et la promotion d’idées ou d’œuvres : il peut s’agir de principes démocratiques (Amnesty International, Ligue des droits de l’homme..), d’idées politiques (les partis politiques sont des associations), ou de créations artistiques (théâtre, salle de concert..).

L’association peut jouer son rôle à destination essentiellement de ses membres ou de l’ensemble de la société. Les associations ont donc deux finalités :

– fournir des services privés à leurs adhérents (association sportive, syndicat…) ;

– assurer des missions de service public à l’ensemble de la population (ex. : Les Restos du Cœur). Les associations peuvent aussi se voir déléguer une mission de service public par une organisation publique (Croix-Rouge, fédérations sportives…).

1. **Quelles formes prend l’association ?**

Aujourd’hui, le monde associatif français compte environ 1,3 million d’associations et 16 millions de bénévoles. La diversité de taille et d’objet des associations est frappante.

La majeure partie du tissu associatif (56 %) est constituée de petites associations orientées vers la pratique d’une activité (associations sportives, culturelles, de loisirs…). Les associations dont le projet présente un contenu militant (associations humanitaires, associations de défense des intérêts) représentent 29 % du monde associatif. Les associations dont le projet est proche de l’action publique (services d’aide à domicile, colonies, foyers de jeunes travailleurs…) représentent 15 % du monde associatif.

Ces associations peuvent prendre différentes formes :

|  |  |
| --- | --- |
| **L’association de fait  (non déclarée)** | L’association de fait est un groupement de personnes autour d’une idée commune. Elle n’est pas déclarée en préfecture et n’a donc pas d’existence juridique propre. Elle ne peut pas posséder de compte bancaire, ni recevoir de subventions, mais peut recueillir les cotisations de ses membres. |
| **L’association déclarée** | Déclarée en préfecture, elle possède donc une capacité juridique et devient une personne morale. Elle peut recevoir des subventions, réaliser des actes juridiques, recruter du personnel salarié et exercer une activité commerciale. |
| **L’association reconnue d’utilité publique** | Pour être reconnue d’utilité publique, une association doit : avoir un but d’intérêt général, compter au moins 200 membres et 3 ans d’existence, avoir un champ d’action dépassant le cadre local, montrer une solidité financière (ex. : Association enfance et partage, les Restos du Cœur). Grâce à cette reconnaissance, elle peut recevoir des dons et legs, et les donateurs bénéficient de réductions d’impôt sur le revenu. |
| **Le syndicat** | C’estune association dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses adhérents (ex. : CGT, MEDEF).Elle a lacapacité juridique, peut réaliser des actes juridiques et peut recevoir des dons et legs. |
| **L’organisation non  gouvernementale** | C’est une organisation indépendante des États et des institutions internationales. Elle a un champ d’action international et une action d’intérêt public : lutter contre la faim et les maladies, protéger l’environnement (ex. : WWF, MSF). |

1. **Quelles sont les ressources des associations ?**
2. **Des ressources humaines**

Les associations fonctionnent grâce à leurs bénévoles et emploient parfois des salariés.

Le bénévole offre une partie de son temps à l’association et ne perçoit aucune rémunération. Un adulte sur quatre, en France, consacre une partie de son temps libre au bénévolat. Sport, actions caritatives ou engagement citoyen, les domaines d’action sont aussi divers que les bénévoles eux-mêmes.

Le salarié de l’association est soumis au droit du travail et perçoit au moins le salaire minimum légal, c’est-à-dire le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance).

1. **Des ressources matérielles et financières**

Pour fonctionner ou pour mener à bien leur activité, les associations ont besoin de ressources matérielles (local, mobilier, matériel informatique, matières premières…). Ces ressources dépendent de l’objet et de la taille de l’association.

La loi de 1901 prévoit quatre catégories de ressources financières :

– les cotisations des membres ;

– les subventions publiques (État, région, département, commune, établissements publics) ;

– les dons manuels en nature ou en espèces d’un faible montant ;

*–* les donations et legs pour les associations reconnues d’utilité publique.

Les associations ont désormais accès à d’autres types de ressources, comme la vente de produits ou services, les recettes provenant de manifestations exceptionnelles, les subventions du mécénat, les emprunts ou les revenus du patrimoine.

En principe, les associations ne cherchent pas à réaliser des bénéfices. Cependant, comme les prévisions de ressources et de charges sont difficiles, elles peuvent se trouver en excédent ou en déficit. (Ces termes sont préférés à ceux de « bénéfice » et « perte » pour les différencier des entreprises privées.) Si un excédent de ressources apparaît, il doit être utilisé pour le développement de l’association : il ne peut pas être partagé entre les membres de l’association.